



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°1145) DE MISE A
DISPOSITION DE LA SALLE BERLIOZ A
L'ASSOCIATION «LES EPOPEES», A TITRE
PAYANT**

**DÉCISION N° DM-26-031
EN DATE DU 15 JANVIER 2026**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « Les Epopées » représentée par sa présidente Madame Bénédicte DUMEIGE, dont le siège est situé c/o Labo Créatif, 12 rue de la Folie Renault, 75011 Paris, d'organiser une répétition, dans la salle Berlioz, le 27 janvier 2026 de 9h00 à 16h00 ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « Les Epopées » représentée par sa présidente Madame Bénédicte DUMEIGE, dont le siège est situé c/o Labo Créatif, 12 rue de la Folie Renault, 75011 Paris, une convention de location de salle pour un montant de 81,37 € T.T.C. (quatre-vingt-et-un euros et trente-sept centimes), auxquels il faut ajouter 38,56 € T.T.C. (trente-huit euros et cinquante-six centimes) au titre des frais de gardiennage supplémentaire entraînés par sa venue, afin d'organiser une répétition, dans la salle Berlioz, le 27 janvier 2026 de 9h00 à 16h00.

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20260115-lmc1H13882H1-AR
Date de réception en Préfecture : 19/01/2026
Date de Publication : 19/01/2026